

Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

Mémoire des directrices et directeurs
régionaux de santé publique du Québec

10 décembre 2019



Directeurs régionaux de santé publique

Mandats légaux

LSSS – article 373

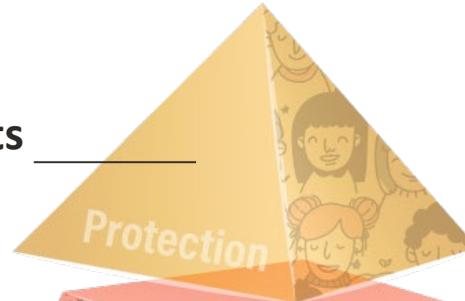
- Informer la population de l'état de santé général, des problèmes de santé prioritaires, des groupes les plus vulnérables, des principaux facteurs de risque et des interventions jugées les plus efficaces
- Suivre l'évolution de l'état de santé général des individus et conduire des études ou recherches nécessaires
- Identifier les situations susceptibles de mettre en danger la santé de la population et voir à la mise en place des mesures nécessaires à sa protection
- Assurer une expertise en prévention et en promotion de la santé et conseiller les CISSS-CIUSS sur les services préventifs utiles à la réduction de la mortalité et de la morbidité évitable
- Identifier les situations où une action intersectorielle s'impose pour prévenir les maladies, les traumatismes ou les problèmes sociaux ayant un impact sur la santé de la population et prendre les mesures nécessaires pour favoriser cette action

Niveaux d'interventions

Objectif commun :
Développement de l'enfant

Défi : Bonne réponse selon les
besoins des familles

18 237 signalements
(2018-2019)



Programme
d'intervention en
négligence, jeunes en
difficulté



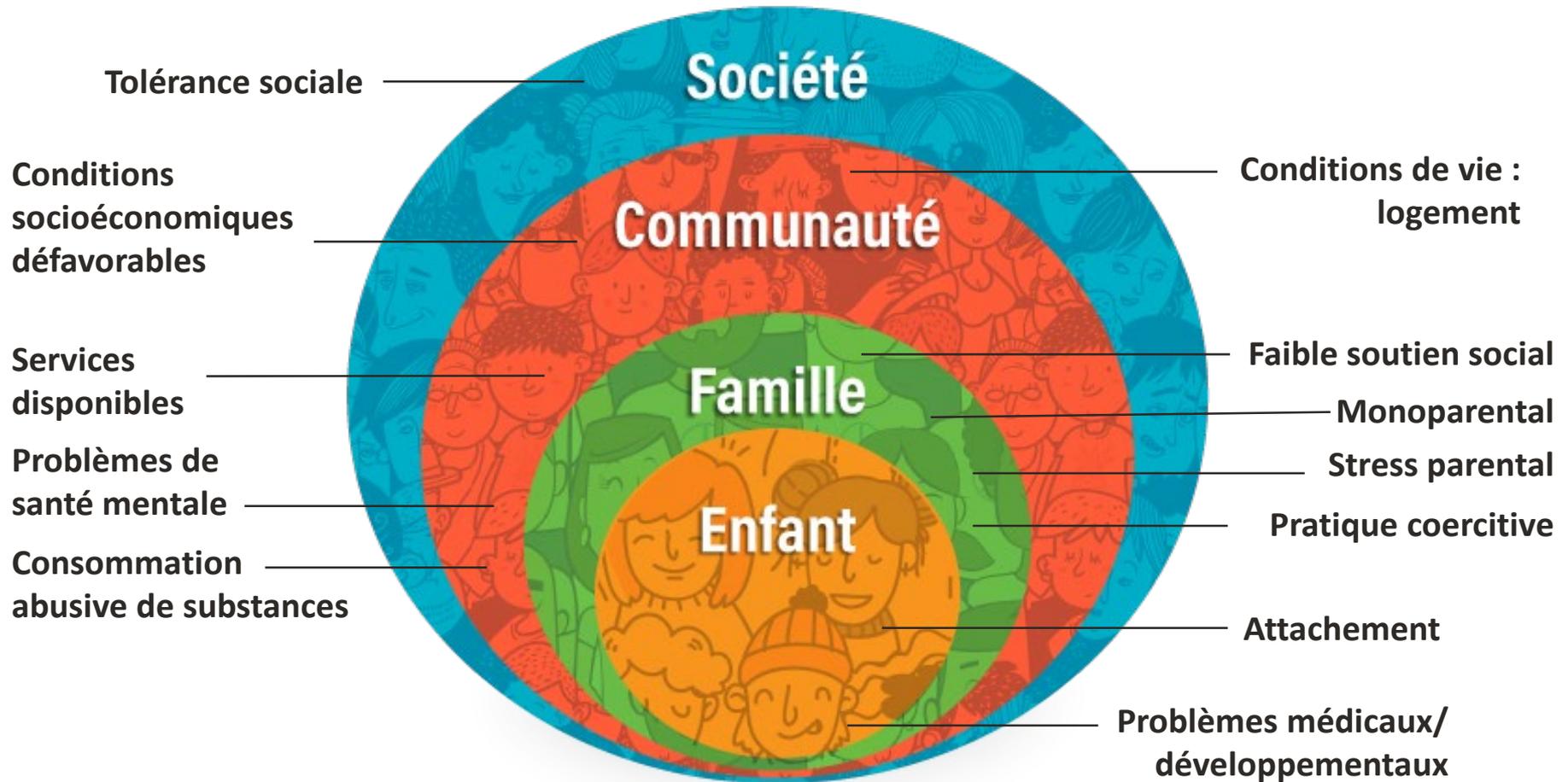
SIPPE : 11 659 usagers
(2018-2019)
28 915 familles
avec 0-4 ans sous le seuil à
faible revenu
(2016)



**442 245 enfants
de 0-4 ans**
(2016)



Approche globale



Recommandation 1

Soutien parental aux familles en situation de vulnérabilité

Assurer aux familles en situation de vulnérabilité le plein accès aux **Services intégrés de prévention en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE)** par le renforcement des conditions organisationnelles essentielles à l'efficacité de ce programme, dont :

- la stabilité des ressources humaines, en nombre suffisant et formées, tel que requis;
- le recours à des stratégies pour rejoindre plus précocement les familles en situation de vulnérabilité (ex : système d'avis de grossesse provincial en ligne, agents de milieu);
- l'établissement de corridors de services pour la dispensation rapide de services adaptés ou spécialisés afin de composer avec des situations complexes des familles, tout en continuant à offrir un soutien parental dans les SIPPE (co-intervention).

Recommandation 2

Soutien parental universel

Intégrer formellement un programme de soutien parental pour tous les parents dans l'offre de services préventifs de base des CISSS-CIUSSS, basé sur des données probantes et adapté à leurs besoins et aux réalités locales, en collaboration avec les ressources du milieu et en assurant les ressources nécessaires à son implantation.

Défi parentalité en contexte d'immigration
Priorité en matière d'accueil et d'intégration
des nouveaux arrivants (MIFI, MSSS)

Recommandation 3

Communautés bienveillantes

Doter chaque territoire de moyens lui permettant d'être une communauté bienveillante pour les familles avec des tout-petits, particulièrement celles en situation de vulnérabilité, et ce, dans le respect des besoins, des réalités et des dynamiques locales :

- Assurer le financement de la coordination des instances de concertation locale en petite enfance et des projets issus des plans d'action concertés.
- Assurer le déploiement d'intervenants de type agent de milieu, afin de mieux rejoindre les familles en situation de vulnérabilité, les accompagner et réduire les barrières à l'accès aux services.
- Bonifier le financement des organismes communautaires Famille afin de leur permettre de remplir leur mission et de réaliser des projets issus des plans d'action concertés.
- Augmenter l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité pour les enfants de familles en situation de vulnérabilité.

Recommandation 4

Politiques cohérentes et concertées

Intensifier la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de prévention en santé en investissant les sommes nécessaires pour améliorer les conditions de vie des familles, les services de soutien à la famille et l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance de qualité en milieu défavorisé.

Recommandation 5

Accès aux meilleures connaissances

Mettre en place les conditions pour favoriser le recours aux meilleures données et à des pratiques innovantes en matière de prévention de la maltraitance envers les enfants :

- Confier au réseau de santé publique le mandat de développer un système de surveillance de la maltraitance et de ses déterminants dans une perspective populationnelle.
- Confier à l'Institut national de santé publique du Québec le mandat de mobiliser les expertises, de soutenir l'implantation et l'évaluation des interventions en prévention de la maltraitance, et de mettre en place des mécanismes de transfert et d'appropriation des connaissances.
- Soutenir la recherche sur les meilleures pratiques en prévention de la maltraitance.

Conclusion

